



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10/12/2020

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi 04 décembre 2020, s'est réuni au Théâtre de La Nacelle, Rue Montgardé – 78410 AUBERGENVILLE, en séance publique, sous la présidence de Raphaël COGNET, Président.

La séance est ouverte à 18h

A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Étaient Présents :

Monsieur COGNET

Madame ARENOU, Monsieur OLIVE, Monsieur BEDIER, Monsieur BROUSSE, Monsieur ROULOT, Madame JAUNET, Madame ZAMMIT-POPESCU, Monsieur DUMOULIN, Monsieur PIERRET, Monsieur DELRIEU, Monsieur GRIS, Monsieur VOYER, Madame DEVEZE, Monsieur HONORE, Monsieur LEBOUIC, Monsieur RIPART, Monsieur BISCHEROUR, Monsieur BERTRAND, Madame BLONDEL, Monsieur BOUDET, Monsieur BRUSSEAU, Monsieur CHAMPAGNE, Monsieur COLLADO, Monsieur DAFF, Monsieur DANFAKHA, Monsieur DAUGE, Monsieur DAZELLE, Madame DE PORTES, Madame DI-BERNARDO, Madame DIOP, Madame FAVROU, Madame HAMARD, Monsieur JEANNE, Monsieur JOREL, Monsieur JOSSEAUME, Madame KAUFFMANN, Monsieur LANGLOIS, Monsieur LEMARIE, Monsieur LEPINTE, Monsieur MARTINEZ, Monsieur MEMISOGLU, Monsieur MAUREY, Monsieur MEUNIER, Monsieur MONNIER, Monsieur MONTANGERAND, Madame MORILLON, Monsieur MOUTENOT, Monsieur MULLER, Monsieur NEDJAR, Monsieur OURSPRISBIL, Monsieur PERNETTE, Madame PLACET, Monsieur POURCHE, Monsieur POYER, Monsieur PRELOT, Madame REBREYEND, Madame REYNAUD-LEGER, Monsieur SANTINI, Madame SIMON, Monsieur TURPIN, Monsieur CHARNALLET, Madame CONTE, Monsieur BOUTON, Monsieur DELAURENS, Madame DUBOIS, Monsieur FONTAINE, Monsieur GASSAMA, Madame FORAY-JEAMMOT, Monsieur GIRAUD, Madame GRIMAUD, Madame GUIDECOQ, Monsieur GUILLAUME, Madame HERVIEUX, Monsieur HERZ, Madame HOULLIER, Monsieur JAMMET, Madame LE-GOFF, Monsieur LEFRANC, Monsieur LITTIERE, Monsieur LONGEAULT, Madame MALAIS, Monsieur MARIAGE, Monsieur MOISAN, Monsieur NICOLAS, Monsieur NICOT, Madame OLIVIER, Madame PELATAN, Monsieur PERRON, Madame PHILIPPE, Madame SATHOUD, Madame TELLIER, Monsieur ZUCCARELLI, Madame DEBRAY-GYRARD, Monsieur TANGUY, Monsieur WASTL, Madame ALAVI, Madame MADEC, Madame PRIMAS, Madame MERY, Monsieur BARRON, Madame QUIGNARD, Monsieur RIOU, Monsieur SAINZ, Madame KOENIG-FILISIKA, Madame MACKOWIAK, Monsieur DAMERGY, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame EL-ASRI, Monsieur AOUN, Monsieur AUFRECHTER, Madame GODARD, Monsieur MELSENS, Monsieur LAIGNEAU, Madame AUJAY, Monsieur LECOLE, Madame KERIGNARD, Monsieur MOREAU, Monsieur VIREY, Monsieur AIT, Monsieur BREARD, Monsieur CALLONNEC

Formant la majorité des membres en exercice (**122 présents** / 141 conseillers communautaires).

Étaient absents représenté(s) ayant donné pouvoir (15) : Monsieur GARAY (donne pouvoir à Monsieur BISCHEROUR), Monsieur BEGUIN (donne pouvoir à Madame DI-BERNARDO), Madame DOS SANTOS (donne pouvoir à Madame JAUNET), Monsieur EL HAIMER (donne pouvoir à Monsieur DAFF), Monsieur LAVIGOGNE (donne pouvoir à Madame REYNAUD-LEGER), Monsieur MERY (donne pouvoir à Monsieur GRIS), Madame DEBUISSER (donne pouvoir à Madame CONTE), Monsieur JUMEAUCOURT (donne pouvoir à Monsieur FONTAINE), Madame KHARJA (donne pouvoir à Madame KERIGNARD), Monsieur LAVANCIER (donne pouvoir à Monsieur CHAMPAGNE), Madame MARTIN (donne pouvoir à Madame GUIDECOQ), Madame SMAANI (donne pouvoir à Monsieur LEFRANC), Monsieur BENHACOUN (donne pouvoir à Monsieur DAMERGY), Monsieur MARTINEZ (donne pouvoir à Monsieur MARTINEZ), Madame VOILLOT (donne pouvoir à Monsieur AOUN)

Étaient absents non représenté(s) : Monsieur ANCELOT (absent excusé), Monsieur CHARBIT (absent excusé), Monsieur NAUTH (absent excusé), Madame DUMOULIN (absente excusée)

AU COURS DE LA SEANCE : Pierre BEDIER (départ au point 33), Jean-Christophe CHARBIT (arrivé au point 14), Pascal COLLADO (départ au point 31), Cécile DUMOULIN (arrivée au point 3), Khattari EL HAIMER (arrivé au point 4), Latifa KHARJA (arrivée au point 3), Eric ROULOT (départ au point 3, et retour au point 10), Jean-Michel VOYER (départ au point 33)

Secrétaire de séance : Cécile ZAMMIT-POPESCU

. Le Secrétaire de séance fait l'appel.

. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 19/11/2020 : Adopté à l'unanimité

CC_2020-12-10_01 - DESIGNATION D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapporteur : Raphaël COGNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

127 POUR

00 CONTRE

04 ABSTENTION(S) : Madame GUIDECOQ Christine, Monsieur JAMMET Marc, Monsieur LONGEAULT Francois, Madame GUIDECOQ Christine mandataire de Madame MARTIN Nathalie

06 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur ROULOT Eric, Monsieur LEBouc Michel, Monsieur DAUGE Patrick, Madame MADEC Isabelle, Monsieur AOUN Cedric, Monsieur AOUN Cedric mandataire de Madame VOILLOT Bérengère

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : DESIGNE Monsieur Stephan CHAMPAGNE membre de la commission n°3 « Aménagement du Territoire ».

CC_2020-12-10_02 - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : FIXATION DE LA COMPOSANTE DE NEUTRALISATION FISCALE

Point retiré de l'ordre du jour

CC_2020-12-10_03 - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTE URBAINE : APPROBATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET DU PROGRAMME D' ACTIONS

Rapporteur : Franck FONTAINE

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

124 POUR

05 CONTRE : Madame GUIDECOQ Christine, Monsieur JAMMET Marc, Madame GUIDECOQ Christine mandataire de Madame MARTIN Nathalie, Monsieur WASTL Lionel, Madame ALAVI Laurence

06 ABSTENTION(S) : Monsieur LEPINTE Fabrice, Monsieur MAUREY Daniel, Monsieur AUFRECHTER Fabien, Madame GODARD Carole, Monsieur MELSENS Olivier, Madame KERIGNARD Sophie

03 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame LE-GOFF Séverine, Madame TELLIER Martine, Monsieur CALLONNEC Gaël

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE les objectifs stratégiques et le programme d'actions définitifs du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

CC_2020-12-10_04 - REALISATION DE TERRAINS FAMILIAUX A VERNOUILLET DANS LE CADRE DU PROJET DE CONTOURNEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°154 : DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE AUPRES DU PREFET DES YVELINES POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Rapporteur : Evelyne PLACET

Détail des votes : Vote à bulletins secrets décidé par plus d'un tiers des présents (43 votes pour et 71 votes contre) :

75 POUR

42 CONTRE

20 ABSTENTIONS

01 NE PREND PAS PART AU VOTE

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à demander au Préfet des Yvelines de :

- Prescrire l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique au profit de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet de création de terrains familiaux sur la commune de Vernouillet,

- Prescrire l'ouverture d'une enquête publique parcellaire préalable à la cessibilité des terrains au profit de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise conformément au plan joint à la délibération,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, à l'issue de l'enquête publique, à solliciter du Préfet des Yvelines la prise d'un arrêté déclarant d'utilité publique le projet au profit de la Communauté urbaine,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président, à l'issue de l'enquête publique, à solliciter du Préfet des Yvelines la prise d'un arrêté de cessibilité au profit de la Communauté urbaine,

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

CC_2020-12-10_05 - PARTICIPATION AUX FRAIS D'EQUIPEMENTS DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) « MANTES UNIVERSITE » SITUEE A BUCHELAY, MANTES-LA-JOLIE ET MANTES-LA-VILLE : CONVENTION AVEC MADAME IMANE DRIF ET MONSIEUR MOHAMED BOUHOUC

Rapporteur : Evelyne PLACET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

131 POUR

00 CONTRE

04 ABSTENTION(S) : Monsieur BRUSSEAU Pascal, Madame GUIDECOQ Christine, Monsieur JAMMET Marc, Madame GUIDECOQ Christine mandataire de Madame MARTIN Nathalie

03 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur EL HAIMER Khattari, Madame AUJAY Nathalie, Monsieur CALLONNEC Gaël

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de participation de Madame Imane DRIF et de Monsieur Mohamed BOUHOUC aux frais d'équipements de la ZAC Mantes Université située sur les communes de Buchelay, Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville.

ARTICLE 2 : DIT que le montant prévisionnel de la participation due par les propriétaires de la parcelle cadastrée ZH n°105 s'élève à 4 429 € HT (quatre mille quatre cent vingt-neuf euros hors taxe),

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les actes afférents.

CC_2020-12-10_06 - PARTICIPATION AUX FRAIS D'EQUIPEMENTS DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) « ECOPOLE SEINE AVAL » SITUEE A CARRIERES-SOUS-POISSY ET TRIEL-SUR-SEINE : CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE (SIAAP)

Rapporteur : Evelyne PLACET

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

133 POUR

01 CONTRE : Monsieur CALLONNEC Gaël

00 ABSTENTION(S)

04 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur OLIVE Karl, Monsieur BERTRAND Alain, Monsieur EL HAIMER Khattari, Monsieur PRELOT Charles

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de participation du SIAAP aux frais d'équipements de la ZAC Ecopôle Seine Aval située sur les communes de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine,

ARTICLE 2 : DIT que le montant prévisionnel de la participation due par le SIAAP s'élève à 61 600 € HT (soixante-et-un mille six-cents euros hors taxes),

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous les actes afférents.

CC_2020-12-10_07 - CESSION A ILE-DE-FRANCE MOBILITES D'UN IMMEUBLE A USAGE INDUSTRIEL SITUÉ A EPONE

Rapporteur : Pierre-Yves DUMOULIN

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

136 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

02 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur EL HAIMER Khattari, Madame PELATAN Gaëlle

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la cession à Ile-de-France Mobilités d'un immeuble à usage industriel de 5 400 m² sis lieudit Zone industrielle Les Roches à Epône, sur les parcelles cadastrées section D n° 626, 627, 998, 999, 1000, 1061 et 768m²,

ARTICLE 3 : DIT que cette cession sera réalisée au prix de 1 650 000 € (un million six cent cinquante mille euros),

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

CC_2020-12-10_08 - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE DU SECTEUR DE LA POINTE DE VERNEUIL AVEC LA COMMUNE DE VERNEUIL-SUR-SEINE, L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU MANTOIS SEINE AVAL (EPAMSA) ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (EPFIF) : AVENANT N°4

Rapporteur : Evelyne PLACET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

136 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

02 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur PRELOT Charles, Madame EL-ASRI Sabah

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°4 de la convention d'intervention foncière du secteur de la Pointe de Verneuil,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

CC_2020-12-10_09 - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A DES COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS

Rapporteur : Suzanne JAUNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

135 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

03 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur RIPART Jean-Marie, Monsieur TANGUY Jacques, Madame MADEC Isabelle

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : ACCORDE le versement d'un fonds de concours à hauteur de 34 905,91 € à la commune de Boinville-en-Mantois pour les travaux présentés à la seconde session d'attribution pour l'année 2020,

ARTICLE 2 : ACCORDE le versement d'un fonds de concours à hauteur de 47 638,82 € à la commune de Drocourt pour les travaux présentés à la seconde session d'attribution pour l'année 2020,

ARTICLE 3 : ACCORDE le versement d'un fonds de concours à hauteur de 42 232,69 € à la commune d'Évecquemont pour les travaux présentés à la seconde session d'attribution pour l'année 2020,

ARTICLE 4 : ACCORDE le versement d'un fonds de concours à hauteur de 63 336,61 € à la commune de Flacourt pour les travaux présentés à la seconde session d'attribution pour l'année 2020,

ARTICLE 5 : ACCORDE le versement d'un fonds de concours à hauteur de 76 240,49 € à la commune de Goussonville pour les travaux présentés à la seconde session d'attribution pour l'année 2020,

ARTICLE 6 : ACCORDE le versement d'un fonds de concours à hauteur de 128 356,90 € à la commune de Guernes pour les travaux présentés à la seconde session d'attribution pour l'année 2020,

ARTICLE 7 : ACCORDE le versement d'un fonds de concours à hauteur de 70 000 € à la commune de Guerville pour les travaux présentés à la seconde session d'attribution pour l'année 2020,

ARTICLE 8 : ACCORDE le versement d'un fonds de concours à hauteur de 19 948,68 € à la commune d'Hargeville pour les travaux présentés à la seconde session d'attribution pour l'année 2020,

ARTICLE 9 : ACCORDE le versement d'un fonds de concours à hauteur de 22 780 € à la commune d'Issou pour les travaux présentés à la seconde session d'attribution pour l'année 2020,

ARTICLE 10 : ACCORDE le versement d'un fonds de concours à hauteur de 25 797,50 € à la commune de Jumeauville pour les travaux présentés à la seconde session d'attribution pour l'année 2020,

ARTICLE 11 : ACCORDE le versement d'un fonds de concours à hauteur de 7 420 € à la commune de La Falaise pour les travaux présentés à la seconde session d'attribution pour l'année 2020,

ARTICLE 12 : ACCORDE le versement d'un fonds de concours à hauteur de 49 262,50 € à la commune du Tertre-St Denis pour les travaux présentés à la seconde session d'attribution pour l'année 2020,

ARTICLE 13 : ACCORDE le versement d'un fonds de concours à hauteur de 140 000 € à la commune de Médan pour les travaux présentés à la seconde session d'attribution pour l'année 2020,

ARTICLE 14 : ACCORDE le versement d'un fonds de concours à hauteur de 27 038 € à la commune de Mézy-sur-Seine pour les travaux présentés à la seconde session d'attribution pour l'année 2020,

ARTICLE 15 : ACCORDE le versement d'un fonds de concours à hauteur de 63 000 € à la commune de Mousseaux-sur-Seine pour les travaux présentés à la seconde session d'attribution pour l'année 2020,

ARTICLE 16 : ACCORDE le versement d'un fonds de concours à hauteur de 28 377,03 € à la commune de Tessancourt pour les travaux présentés à la seconde session d'attribution pour l'année 2020,

ARTICLE 17 : ACCORDE le versement d'un fonds de concours à hauteur de 19 623,50 € à la commune de Vert pour les travaux présentés à la seconde session d'attribution pour l'année 2020,

ARTICLE 18 : AUTORISE le Président à signer les conventions d'attribution ainsi que tout acte y afférent,

ARTICLE 19 : DIT que les crédits pour un montant total de 865 958,63 € (huit-cent-soixante-cinq-mille-neuf-cent-cinquante-huit euros et soixante-deux centimes) sont inscrits au budget 2020.

CC_2020-12-10_10 - EDIFICATION DE CLOTURES ET RAVALEMENTS : DECISION DE SOUMETTRE CES DEMANDES DE TRAVAUX A AUTORISATION PREALABLE DANS 40 COMMUNES DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Maryse DI BERNARDO

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

125 POUR

01 CONTRE : Monsieur JAMMET Marc

05 ABSTENTION(S) : Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne mandataire de Monsieur LAVIGOGNE Jacky, Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne, Madame GUIDECOQ Christine, Madame GUIDECOQ Christine mandataire de Madame MARTIN Nathalie, Monsieur CALLONNEC Gaël

07 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur DAFF Amadou, Monsieur JOREL Thierry, Monsieur MEMISOGLU Ergin, Monsieur MONTANGERAND Thierry, Madame SIMON Josiane, Monsieur NICOT Jean-Jacques, Madame TELLIER Martine

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : DECIDE de soumettre à déclaration préalable les clôtures et les ravalements, sur l'ensemble du territoire communal des communes : Achères, Andrésy, Auffreville-Brasseuil, Bouafle, Breuil-Bois-Robert, Brueil-en-Vexin, Buchelay, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-Les-Vignes, Chapet, Conflans-Sainte-Honorine, Ecquevilly, Epône, Evécquemont, Flacourt, Follainville-Dennemont, Gargenville, Guerville, Guitrancourt, Hargeville, Issou, Jouy-Mauvoisin, Juziers, La Falaise, Le Tertre-Saint-Denis, Les Alluets-Le-Roi, Les Mureaux, Limay, Magnanville, Mantes-la-Ville, Medan, Méricourt, Meulan-en-Yvelines, Mézières-sur-Seine, Morainvilliers, Rosny-sur-Seine, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Villennes-sur-Seine et Verneuil-sur-Seine.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera affichée au siège de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise pendant un mois ainsi que dans chaque commune concernée.

CC_2020-12-10_11 - MISE EN LOCATION DE LOGEMENTS SUR LA COMMUNE DES MUREAUX : INSTAURATION DU DISPOSITIF DE L'AUTORISATION PREALABLE POUR LES RESIDENCES PRINCIPALES ET DELEGATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF A LA COMMUNE DES MUREAUX

Rapporteur : Stephan CHAMPAGNE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

135 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

03 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur DAFF Amadou, Monsieur MAUREY Daniel, Monsieur MEUNIER Patrick

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1^{er} : DECIDE d'instaurer, sur le territoire de la commune des Mureaux, le régime d'autorisation préalable de mise en location pour l'ensemble des logements à usage de résidence principale, vides ou meublés compris dans le périmètre identifié au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 : DECIDE de l'entrée en vigueur du dispositif visé à l'article 1^{er} au 15 juin 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023.

ARTICLE 3 : S'ENGAGE à déléguer à la commune des Mureaux la mise en œuvre et le suivi du dispositif sous réserve d'une délibération préalable de son Conseil municipal aux fins de solliciter cette délégation.

ARTICLE 4 : PRECISE que, sous la réserve visée à l'article 3, les modalités de cette délégation, notamment celles relatives au dépôt de demandes, leur enregistrement, leur instruction ainsi que la délivrance ou le refus d'autorisations seront établies dans la convention à conclure entre la Communauté urbaine et la commune des Mureaux.

ARTICLE 5 : PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et à la caisse de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

ARTICLE 6 : DELEGUE au Président l'approbation de la convention précisant les modalités d'exercice de cette délégation.

CC_2020-12-10_12 - MISE EN LOCATION DE LOGEMENTS SUR LA COMMUNE DE MEULAN-EN-YVELINES : INSTAURATION DU DISPOSITIF DE L'AUTORISATION PREALABLE POUR LES RESIDENCES PRINCIPALES ET DELEGATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF A LA COMMUNE DE MEULAN-EN-YVELINES

Rapporteur : Stephan CHAMPAGNE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

131 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

07 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur DAFF Amadou, Madame HAMARD Patricia, Monsieur MARTINEZ Paul, Monsieur NEDJAR Djamel, Madame MALAIS Anne-Marie, Madame QUIGNARD Martine, Monsieur VIREY Louis-Armand

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1^{er} : DECIDE d'instaurer, sur le territoire de la commune de Meulan-en-Yvelines, le régime d'autorisation préalable de mise en location pour l'ensemble des logements à usage de résidence principale, vides ou meublés compris dans le périmètre identifié au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 : DECIDE de l'entrée en vigueur du dispositif visé à l'article 1^{er} au 15 juin 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023.

ARTICLE 3 : S'ENGAGE à déléguer à la commune des Meulan-en-Yvelines la mise en œuvre et le suivi du dispositif sous réserve d'une délibération préalable de son Conseil municipal aux fins de solliciter cette délégation.

ARTICLE 4 : PRECISE que, sous la réserve visée à l'article 3, les modalités de cette délégation, notamment celles relatives au dépôt de demandes, leur enregistrement, leur instruction ainsi que la délivrance ou le refus d'autorisations seront établies dans la convention à conclure entre la Communauté urbaine et la commune des Meulan-en-Yvelines.

ARTICLE 5 : PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et à la caisse de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

ARTICLE 6 : DELEGUE au Président l'approbation de la convention précisant les modalités d'exercice de cette délégation.

CC_2020-12-10_13 - CONVENTION "PROGRAMME DE RELANCE ET D'INTERVENTION POUR L'OFFRE RESIDENTIELLE" (PRIOR) DE LA COMMUNE DE MAGNANVILLE : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES YVELINES, LA COMMUNE DE MAGNANVILLE ET LES RESIDENCES YVELINES-ESSONNE

Rapporteur : Stephan CHAMPAGNE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

128 POUR

00 CONTRE

03 ABSTENTION(S) : Madame GUIDECOQ Christine, Monsieur JAMMET Marc, Madame GUIDECOQ Christine mandataire de Madame MARTIN Nathalie

07 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame FAVROU Paulette, Monsieur NEDJAR Djamel, Monsieur OURS-PRISBIL Gérard, Madame SIMON Josiane, Monsieur TANGUY Jacques, Madame MADEC Isabelle, Monsieur CALLONNEC Gaël

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de développement résidentiel 2021-2025 de la commune de Magnanville avec le Département des Yvelines, la Ville de Magnanville, l'ESH Les Résidences Yvelines Essonne, dans le cadre du Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention multipartite et tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette convention.

CC_2020-12-10_14 - RENOVATION URBAINE DU SECTEUR DES MUSICIENS DANS LE QUARTIER PRIORITAIRE DES CINQ QUARTIERS AUX MUREAUX : CONVENTION PARTICULIERE "PROGRAMME DE RELANCE ET D'INTERVENTION POUR L'OFFRE RESIDENTIELLE" (PRIOR) AVEC LE DEPARTEMENT DES YVELINES, LA VILLE DES MUREAUX ET LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE

Rapporteur : Catherine ARENOU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

135 POUR

00 CONTRE :

01 ABSTENTION(S) : Madame TELLIER Martine

03 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur PIERRET Dominique, Monsieur MAUREY Daniel, Madame QUIGNARD Martine

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention particulière Prior'Yvelines 2021-2025 rénovation urbaine du secteur des Musiciens situé dans le quartier prioritaire des Cinq Quartiers aux Mureaux, convention quadripartite entre le Département des Yvelines, la ville des Mureaux, la CU GPS&O et le bailleur social Les Résidences Yvelines Essonne.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

CC_2020-12-10_15 - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES YVELINES, LES COMMUNES ET LES BAILLEURS MAITRES D'OUVRAGE RELATIVE AU PLAN YVELINOIS D'AMORCE A LA RENOVATION URBAINE : AVENANT N°1

Rapporteur : Catherine ARENOU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

134 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

05 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur PIERRET Dominique, Monsieur COLLADO Pascal, Monsieur MARTINEZ Paul, Monsieur MAUREY Daniel, Monsieur JAMMET Marc

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention Plan Yvelinois d'Amorce à la Rénovation Urbaine avec le Département des Yvelines, les communes et les bailleurs maîtres d'ouvrage.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant et tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

CC_2020-12-10_16 - CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL AVEC LA SOCIETE ADIM PARIS ILE DE FRANCE RELATIVE A LA CONSTRUCTION ET AU FINANCEMENT D'EQUIPEMENTS PUBLICS A LIMAY : AVENANT N°2

Rapporteur : Dominique TURPIN

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

135 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

04 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur COLLADO Pascal, Madame DIOP Dieynaba, Monsieur MAUREY Daniel, Monsieur CALLONNEC Gaël

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet d'avenant n°2 à la convention de projet urbain partenarial et ses annexes entre la Communauté urbaine et ADIM PARIS ILE-DE-FRANCE.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

CC_2020-12-10_17 - PRIX ET QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT : RAPPORTS POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : Gille LECOLE

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

120 POUR

02 CONTRE : Monsieur DAUGE Patrick, Monsieur SAINZ Luis

10 ABSTENTION(S) : Monsieur ROULOT Eric, Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur CHARBIT Jean-Christophe, Monsieur NEDJAR Djamel, Monsieur GIRAUD Lionel, Madame GUIDECOQ Christine,

Madame GUIDECOQ Christine mandataire de Madame MARTIN Nathalie, Madame MACKOWIAK Ghyslaine, Monsieur VIREY Louis-Armand, Monsieur CALLONNEC Gaël

07 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame DIOP Dieynaba, Monsieur JOREL Thierry, Monsieur MARTINEZ Paul, Monsieur PRELOT Charles, Monsieur JAMMET Marc, Madame PELATAN Gaëlle, Monsieur BARRON Philippe

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : EMET UN AVIS FAVORABLE sur le rapport annuel pour le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'année 2019 sur le périmètre de la Communauté urbaine.

ARTICLE 2 : EMET UN AVIS FAVORABLE sur le rapport annuel pour le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement pour l'année 2019 sur le périmètre de la Communauté urbaine.

CC_2020-12-10_18 - COMPETENCE EAU POTABLE : RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DES CONCESSIONNAIRES DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Gilles LECOLE

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : PREND ACTE des 24 rapports d'activité sur l'année 2019 des concessionnaires de service public de la Communauté urbaine, sur la compétence « EAU POTABLE », établis pour les contrats suivants :

- Délégation du service public d'eau potable à la société SAUR pour :
- Brueil-en-Vexin, Drocourt, Evécquemont, Fontenay-Saint-Père, Sailly et Vaux-sur-Seine ;
- Délégations du service public d'eau potable à la société SEFO – AQUALIA pour :
- Achères ;
- Andrésy, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Triel-sur-Seine
- Délégations du service public d'eau potable à la société SFDE – VEOLIA EAU pour :
- Gaillon-sur-Montcient, Jambville, Lainville-en-Vexin, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient
- Gargenville, Hardricourt, Juziers, Mézy-sur-Seine
- Meulan
- Délégations du service public d'eau potable à la société SUEZ EAU FRANCE pour :
- Mantes-la-Ville, Guerville
- La Falaise
- Arnouville-lès-Mantes, Auffreville-Brasseuil, Boinville-en-Mantois, Goussonville, Hargeville, Jumeauville, Vert
- Carrières-sous-Poissy
- Les Mureaux, Bouafle
- Nézel
- Verneuil-sur-Seine et Vernouillet
- Poissy
- Chapet
- Flins-sur-Seine

- Délégations du service public d'eau potable à la société VEOLIA EAU pour :
- Buchelay, Follainville-Dennemont, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Porcheville, Rosny-sur-Seine, Rolleboise, Soindres (*1^{er} semestre*)
- Breuil-Bois-Robert (*1^{er} semestre*)
- Guernes, Saint-Martin-la-Garenne (*1^{er} semestre*)
- Epône, Mézières
- Issou
- Ecquevilly
- Aulnay-sur-Mauldre, Aubergenville, Flacourt
- Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Follainville-Dennemont, Guernes, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne et Soindres (*2^{ème} semestre*)

CC_2020-12-10_19 - COMPETENCE ASSAINISSEMENT : RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DES CONCESSIONNAIRES DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Gilles LECOLE

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : PREND ACTE des 19 rapports d'activité sur l'année 2019 des concessionnaires de service public de la Communauté urbaine, sur la compétence « ASSAINISSEMENT », établis pour les contrats suivants :

- Délégation du service public d'assainissement à la société AQUALTER - TERNOIS pour :
- Les Alluets-le-Roi, Morainvilliers, Orgeval
- Délégation du service public d'assainissement à la société DERICHEBOURG AQUA pour :
- Verneuil et Vernouillet
- Délégation du service public d'assainissement à la société SAUR pour :
- Secteur 2 : Arnouville-lès-Mantes, Boinville-en-Mantois, Brueil-en-Vexin, Drocourt, Epône, Flins-sur-Seine, Follainville-Dennemont, Fontenay-Saint-Père, Gargenville, Goussonville, Guernes, Guerville, Hargeville, Issou, Jumeauville, Les Mureaux, Mézières-sur-Seine, Porcheville, Saily, Saint-Martin-la-Garenne
- Délégations du service public d'assainissement à la société SEFO AQUALIA pour : Achères
- Secteur 4 : Andrésy, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine
- Délégations du service public d'assainissement à la société SFDE - VEOLIA pour : Tessancourt-sur-Aubette
- Juziers
- Délégations du service public d'assainissement à la société SUEZ EAU France pour :
- La Falaise
- Aubergenville
- Carrières-sous-Poissy
- Aulnay-sur-Mauldre et Nézel
- Médan
- Gaillon-sur-Montcient, Jambville, Lainville-en-Vexin, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient
- Ecquevilly
- Villennes-sur-Seine

- Secteur 1 : Auffreville-Brasseuil, Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Favrieux, Flacourt, Fontenay-Mauvoisin, Jouy-Mauvoisin, Le Tertre-Saint-Denis, Magnanville, Mantes-la Jolie, Mantes-la-Ville, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Perdreauxville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Soindres, Vert
- Délégations du service public d'assainissement à la société VEOLIA EAU pour :
- STEP d'Épône et Mézières-sur-Seine
- Vaux-sur-Seine
- Secteur 3 : Bouafle, Chapet, Evecquemont, Hardricourt, Mézy-sur-Seine, Meulan-en-Yvelines, Poissy, Triel-sur-Seine

CC_2020-12-10_20 - REDEVANCES ET ABONNEMENTS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT : FIXATION AU 1ER JANVIER 2021

Rapporteur : Gilles LECOLE

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

126 POUR

02 CONTRE : Monsieur JAMMET Marc, Monsieur SAINZ Luis

04 ABSTENTION(S) : Monsieur ROULOT Eric, Monsieur DAUGE Patrick, Madame FAVROU Paulette, Monsieur NEDJAR Djamel

07 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur DANFAKHA Papa Waly, Madame REBREYEND Marie-Claude, Monsieur MARIAGE Joël, Madame PHILIPPE Carole, Madame AUJAY Nathalie, Monsieur CALLONNEC Gaël

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE les redevances, abonnements et tarifs eau potable et assainissement collectif ainsi que la redevance de l'assainissement non collectif applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 tels que détaillés dans les annexes 1, 2 et 3,

ARTICLE 2 : DIT que ces redevances, abonnements et tarifs seront communiqués aux délégataires concernés,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces redevances, abonnements et tarifs communautaires.

CC_2020-12-10_21 - CHARTE « ENGAGEMENT POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU » DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE : AUTORISATION DE SIGNATURE DONNEE AU PRESIDENT

Rapporteur : Gilles LECOLE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

129 POUR

00 CONTRE

01 ABSTENTION(S) : Monsieur CALLONNEC Gaël

09 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur OLIVE Karl, Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur COLLADO Pascal, Madame DIOP Dieynaba, Madame KAUFFMANN Karine, Monsieur JAMMET Marc, Madame PHILIPPE Carole, Madame ALAVI Laurence, Madame AUJAY Nathalie

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer la charte « Engagement pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau » établie par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

CC_2020-12-10_22 - CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT AVEC LA SOCIETE SUEZ EAU FRANCE ET L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE : APPROBATION

Rapporteur : Gilles LECOLE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

134 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

05 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur MAUREY Daniel, Monsieur OURS-PRISBIL Gérard, Monsieur JAMMET Marc, Madame PHILIPPE Carole, Madame AUJAY Nathalie

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE le Contrat Territorial Eau et Climat entre la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSE&O), Suez Eau France et l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tout document relatif à la mise en application de la présente délibération.

CC_2020-12-10_23 - EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI ET DE LA COMPETENCE RUISSELLEMENT : TRANSFERT TEMPORAIRE DES COMPETENCES AU SYNDICAT MIXTE SEINE OUEST (SMSO) POUR LE TERRITOIRE DE CINQ COMMUNES

Rapporteur : Gilles LECOLE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

122 POUR

00 CONTRE

04 ABSTENTION(S) : Madame GUIDECOQ Christine, Madame GUIDECOQ Christine mandataire de Madame MARTIN Nathalie, Monsieur VIREY Louis-Armand, Monsieur CALLONNEC Gaël

13 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur COGNET Raphael, Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur CHARBIT Jean-Christophe, Monsieur JEANNE Stéphane, Monsieur MAUREY Daniel, Monsieur MONNIER Georges, Madame PLACET Evelyne, Monsieur JAMMET Marc, Madame PHILIPPE Carole, Madame TELLIER Martine, Monsieur SAINZ Luis, Madame AUJAY Nathalie, Monsieur MOREAU Jean-Marie

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : TRANSFERE au syndicat mixte Seine ouest l'exercice de la compétence Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) et la compétence à la carte ruissellement pour la partie de son territoire composée des communes de : AUBERGENVILLE, AULNAY-SUR-MAULDRE, EPÔNE, LA FALAISE et NEZEL,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à lancer la procédure d'adhésion, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

CC_2020-12-10_24 - PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS : RAPPORT POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : Jean-Luc GRIS

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

133 POUR

00 CONTRE

03 ABSTENTION(S) : Madame GUIDECOQ Christine, Madame GUIDECOQ Christine mandataire de Madame MARTIN Nathalie, Monsieur CALLONNEC Gaël

03 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur JAMMET Marc, Madame MERY Françoise-Guylaine

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : EMET UN AVIS FAVORABLE sur le rapport annuel 2019 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

CC_2020-12-10_25 - COMPETENCE DECHETS : RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DES CONCESSIONNAIRES DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Jean-Luc GRIS

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : PREND ACTE des trois rapports d'activité sur l'année 2019 des concessionnaires de service public de la Communauté urbaine, sur la compétence « MAITRISE DES DECHETS », établis pour les contrats suivants :

- Délégation du service public de gestion de l'activité de collecte des déchets urbains et de conception, construction et financement d'un parc à matériel par la SOTREMA pour les communes de Buchelay, Drocourt, Favrieux, Flacourt, Follainville-Dennemont, Fontenay-Mauvoisin, Guerville, Jouy-Mauvoisin, Le-Terre-Saint-Denis, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Perdreauxville, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Sailly et Soindres.
- Délégation du service public de construction, financement et gestion du centre de valorisation énergétique et du centre de tri des recyclables propres et secs de Guerville par la société VALENE
- Délégation du service public de gestion de bacs de collecte par la société GENERIS pour les communes de Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Ecquevilly, Evécquemont, Meulan-en-Yvelines, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine et Villennes-sur-Seine.

CC_2020-12-10_26 - COMPETENCE CHAUFFAGE URBAIN : RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DES CONCESSIONNAIRES DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Franck FONTAINE

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : PREND ACTE des deux rapports d'activité sur l'année 2019 des concessionnaires de service public de la Communauté urbaine, sur la compétence « CHAUFFAGE URBAIN », établis pour les contrats suivants :

- Délégation de service public de production, transport et distribution d'énergie calorifique sur la commune des Mureaux
- Délégation de service public d'exploitation de chauffage collectif dans la commune de Mantes-la-Jolie

CC_2020-12-10_27 - COMPETENCE PARCS DE STATIONNEMENT EN OUVRAGE : RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DES CONCESSIONNAIRES DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Pierre-Yves DUMOULIN

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : PREND ACTE des cinq rapports d'activité sur l'année 2019 des concessionnaires de service public de la Communauté urbaine, sur la compétence « PARCS DE STATIONNEMENT EN OUVRAGE », établis pour les contrats suivants :

- Délégations du service public de stationnement à la société AUTOCITE puis INDIGO ;
- Construction d'un parc relais et exploitation du stationnement en ouvrage d'Achères ;
- Gestion du stationnement sur voirie et des parcs de stationnement de Conflans-Sainte-Honorine ;
- Délégation du service public de stationnement à la société EFFIA STATIONNEMENT ;
- Exploitation du parc de stationnement régional d'Aubergenville ;
- Délégations du service public de stationnement à la société INDIGO ;
- Gestion du stationnement en voirie et ouvrages de Mantes la Jolie ;
- Concession du parc de stationnement Hôtel de Ville à Poissy.

CC_2020-12-10_28 - COMPETENCE TRANSPORTS URBAINS : RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DES CONCESSIONNAIRES DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Pierre-Yves DUMOULIN

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport d'activité sur l'année 2019 du concessionnaire de service public de la Communauté urbaine, sur la compétence « TRANSPORTS URBAINS », établi pour le contrat suivant :

- Délégation du service public d'exploitation de la gare routière de Mantes-la-Jolie - Mantes-la-Ville à la société TRANSPORTS DE VOYAGEURS DU MANTOIS

CC_2020-12-10_29 - CONVENTIONS PARTENARIALES RELATIVES AUX HUIT RESEAUX DE BUS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE : AVENANTS DE PROLONGATION

Rapporteur : Pierre-Yves DUMOULIN

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

134 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

05 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame DI-BERNARDO Maryse mandataire de Monsieur BEGUIN Gérard, Madame DI-BERNARDO Maryse, Monsieur LEMARIE Lionel, Monsieur JAMMET Marc, Madame LE-GOFF Séverine

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE les avenants de prolongation de sept mois pour les conventions partenariales entre la Communauté urbaine, Île-de-France Mobilités et les opérateurs relatives aux réseaux de bus d'Aubergenville, TAM Limay, Périurbain de Mantes, Val de Seine, Les Mureaux, Poissy Aval, 2 Rives de Seine, Poissy Aval, et d'un an pour Achères Conflans-Sainte-Honorine, conformément aux annexes jointes,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer lesdits avenants.

CC_2020-12-10_30 - COMPETENCE SPORT : RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DES CONCESSIONNAIRES DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Karl OLIVE

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : PREND ACTE des trois rapports d'activité sur l'année 2019 des concessionnaires de service public de la Communauté urbaine, sur la compétence « SPORT » établis pour les contrats suivants :

- Délégation du service public d'exploitation d'Aquasport et Aqualude à la société VM78200 / VERT MARINE
- Délégation du service public d'exploitation du centre aquatique de Conflans-Sainte-Honorine à la société TILOS / VERT MARINE
- Délégation du service public de construction exploitation des Bains de Seine Mauldre à la société ESPACEO

CC_2020-12-10_31- COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DU CONCESSIONNAIRE DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Fabienne DEVEZE

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport d'activité sur l'année 2019 du concessionnaire de service public de la Communauté urbaine, sur la Compétence « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » :

- Gestion de la pépinière et hôtel d'entreprises Inneos par la SPL MANTES EN YVELINES DEVELOPPEMENT

CC_2020-12-10_32 - AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE PATRIMONIALE YVELINES DEVELOPPEMENT : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Fabienne DEVEZE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

130 POUR

00 CONTRE

03 ABSTENTION(S) : Madame GUIDECOQ Christine, Madame GUIDECOQ Christine mandataire de Madame MARTIN Nathalie, Madame TELLIER Martine

06 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur VOYER Jean-michel, Monsieur CHARBIT Jean-Christophe, Monsieur MAUREY Daniel, Monsieur JAMMET Marc, Madame MADEC Isabelle, Monsieur CALLONNEC Gaël

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification des statuts de la SEM Patrimoniale Satory Mobilité, annexée à la présente délibération, et autorise le représentant de la Communauté urbaine au sein de la SEM à le signer,

ARTICLE 2 : APPROUVE la modification du pacte d'actionnaires de la SEM, annexée à la présente délibération, et autorise le représentant de la Communauté urbaine, à l'approuver lors de l'Assemblée générale extraordinaire de la SEM,

ARTICLE 3 : APPROUVE l'augmentation du capital de la SEM de 20 000 000 € (vingt millions d'euros),

ARTICLE 4 : APPROUVE, au titre de cette augmentation de capital, la souscription de la Communauté Urbaine GPS&O à hauteur de 970 000 € (neuf cent soixante-dix mille euros) soit 97 000 nouvelles actions d'une valeur nominale de [10] €,

ARTICLE 5 : PRECISE que les crédits correspondants sont et seront inscrits au chapitre 26 nature 261 fonction 90 du budget principal sur les exercices et pour les montants concernés,

ARTICLE 6 : APPROUVE le versement de 30% de la participation de GPS&O à la clôture de la souscription,

ARTICLE 7 : PRECISE que les versements du solde de participation de GPS&O se feront sur appel de fonds par la SEM dans un délai de 4 ans qui suit l'année de premier versement,

ARTICLE 8 : AUTORISE la SEM Patrimoniale -Yvelines Développement à prendre une participation dans le capital de la SAS intermédiaire Yvelines Immobilier dans une limite de 20 000 000. € (vingt millions d'euros),

ARTICLE 9 : AUTORISE la prise de participation de la SEM Patrimoniale -Yvelines Développement dans la SAS Satory Mobilité à hauteur, in fine, de 4 100 020 € (quatre millions cent mille vingt euros) représentant 410 020 actions, soit 85,41 % du capital et ce, sous la forme d'un apport partiel d'actif de la branche d'activité attachée au mobilAB, le montant et la répartition finale du capital de SAS Satory Mobilité étant arrêtés en fonction des décisions des actionnaires industriels fondateurs de la SEM de participer au capital de la SAS Satory Mobilité,

ARTICLE 10 : PRECISE que le montant et la répartition finale du capital de la SAS Satory Mobilité sera arrêté en fonction de la décision des actionnaires industriels fondateurs de la SEM de participer au capital de la SAS Satory Mobilité.

ARTICLE 11 : APPROUVE le protocole permettant la sortie des actionnaires industriels fondateurs de la SEM Patrimoniale - Yvelines Développement, annexée à la présente délibération, autorise son représentant à le signer.

ARTICLE 12 : AUTORISE la SEM, une fois la SAS Satory Mobilité créée, à procéder à une réduction du capital de la SEM Patrimoniale à hauteur de 700 000 € maximum (sept cent mille euros) liée par la sortie du capital des actionnaires industriels fondateurs,

ARTICLE 13 : DELEGUE au Président le pouvoir d'apporter des modifications aux statuts de la SEM Patrimoniale Satory Mobilité, au protocole d'actionnaires de la SEM ainsi qu'au protocole permettant la sortie, de la SEM Patrimoniale, des actionnaires industriels fondateurs sous réserve que lesdites modifications n'aient pour la Communauté urbaine aucune incidence financière directe ou indirecte de quelque nature qu'elle soit.

ARTICLE 14 : AUTORISE le Président de la Communauté Urbaine à signer les actes afférents à cette opération

CC_2020-12-10_33 - DEMANDES DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DES COMMERCES AU TITRE DE 2021 : AVIS DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Fabienne DEVEZE

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

127 POUR

04 CONTRE : Madame GUIDECOQ Christine, Monsieur JAMMET Marc, Madame GUIDECOQ Christine mandataire de Madame MARTIN Nathalie, Monsieur CALLONNEC Gaël

02 ABSTENTION(S) : Monsieur ROULOT Eric, Monsieur BERTRAND Alain

06 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur DUMOULIN Pierre-Yves, Madame ZAMMIT-POPESCU Cécile mandataire de Monsieur VOYER Jean-michel, Madame BLONDEL Mireille, Monsieur EL HAIMER Khattari, Monsieur MOUTENOT Laurent, Monsieur OURS-PRISBIL Gérard

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable aux demandes des communes concernant la dérogation au repos dominical pour l'année 2021 pour les branches d'activités des commerces non alimentaires et alimentaires, à l'exclusion des hypermarchés (surface de vente égale ou supérieure à 2500 m² - code NAF 47.11F), qui seront limités à sept (7) dimanches, comme suit :

Communes		Dimanches de l'année 2021 concernés par la demande de dérogation au repos dominical
Communes nécessitant un avis conforme de la CU		
Commune	Branche d'activité (Code NAF)	Liste des dimanches demandés
Achères	4711A-B-F, 4741Z, 4742Z, 4762Z, 4764Z, 4771Z, 4772A-B, 4775Z, 4778A	5, 12, 19 et 26/12
	4771Z, 4772A	10 et 17/01 - 26/06 - 04/07 - 29/08 - 05/09 - 5, 12, 19 et 26/12
	4711C	21 et 28/03 - 2 et 9/05 - 5, 12, 19 et 26/12
	4711D	28/02 - 25/04 - 16/05 - 29/08 - 28/11 - 5, 12, 19 et 26/12

Andrésy	4711D	10/01 - 28/02 - 11/04 - 16/05 - 27/06 - 29/08 - 05/09 - 07/11 - 05, 12, 19 et 26/12
	4511Z	17/01 - 14 et 21/03 - 13 et 20/06 - 12 et 19/09 - 10 et 17/10
Aubergenville	4729Z, 4725Z, 4771Z, 4772A, 4759A, 4778A, 4719B	10, 17, 24 et 31/01 - 27/06 - 4, 11 et 18/07 - 28/11 - 5, 12 et 19/12
Buchelay	4711A-B-C-D-F, 4719A, 4721Z, 4722Z, 4723Z, 4725Z, 4729Z, 4751Z, 4752A, 4753Z, 4754Z, 4759A-B, 4761Z, 4762Z, 4764Z, 4771Z, 4772A-B, 4775Z, 4776Z, 4777Z, 4778A-C	03 et 10/01 - 02/05 - 27/06 - 15/08 - 05/09 - 28/11 - 05, 12, 19 et 26/12
Carrières-sous-Poissy	4721Z	10, 17 et 24/01 - 27/06 - 04/07 - 29/08 - 5 et 12/09 - 28/11 - 5, 12 et 19/12
	4711F	10/01 - 27/06 - 05/09 - 28/11 - 5, 12 et 19/12
Conflans-Sainte-Honorine	4711C	3 et 10/01 - 13, 20 et 27/06 - 05/07 - 29/08 - 05/09 - 5, 12, 19 et 26/12
Epône	4719B	03, 10, 17, 24 et 31/10 - 07, 14, 21 et 28/11 - 05, 12 et 19/12
Flins-sur-Seine	4778C	21 et 28/11 - 5, 12, 19 et 26/12
	4532Z	5, 12 et 19/12
	4711A	5, 12, 19 et 26/12
	4711F, 4719B, 4725Z, 4729Z, 4741Z, 4751Z, 4759A, 4764Z, 4771Z, 4772A-B, 4775Z, 4777Z, 4778A-C	10/01 - 27/06 - 12, 19 et 26/12
Hardricourt	4711D	10/01 - 28/02 - 11/04 - 16/05 - 27/06 - 29/08 - 05/09 - 07/11 - 05, 12, 19 et 26/12
Guitrancourt	4711D	28/02 - 25/04 - 16/05 - 29/08 - 28/11 - 05, 12, 19 et 26/12
Les Mureaux	4511Z	17/01 - 14/03 - 13/06 - 19/09 - 17/10
	4711D	28/03 - 04, 11, 18 et 25/04 - 02, 09 et 16/05 - 15/08 - 5/09 - 19 et 26/12
	4719B	21 et 28/11 - 5, 12, 19 et 26/12
	4721Z	28/03, 04, 11, 18 et 25/04 - 2, 9 et 16/05 - 29/08 - 05/09 - 19 et 26/12
	4778C	03/01 - 07/03 - 06/06 - 11/07 - 05/09 - 07/11 - 5, 12, 19 et 26/12
Limay	4719B	21 et 28/11 - 5, 12, 19 et 26/12
	4711F	02/05 - 26/12
Mantes-la-Jolie	4751Z, 4771Z, 4772A-B, 4759A-B, 4754Z, 4761Z, 4762Z, 4778A, 4753Z, 4777Z, 4764Z	10, 17, 24 et 31/01 - 27/06 - 4, 11 et 18/07 - 5, 12, 19 et 26/12
Mantes-la-Ville	4711D	10, 17 et 24/01 - 29/08 - 07, 14, 21 et 28/11 - 5, 12, 19 et 26/12
Meulan-en-Yvelines	4711B, 4752A, 4761Z, 4762Z, 4765Z, 4771Z, 4772A, 4775Z, 4776Z, 4777Z, 4778A	14/02 - 07/03 - 04/04 - 30/05 - 20/06 - 3 et 10/10 - 28/11 - 05, 12, 19 et 26/12

Mézières-sur-Seine	4711D	10/01 - 28/02 - 4/04 - 16/05 - 4/07 - 29/08 - 31/10 - 28/11 - 5, 12, 19 et 26/12
Poissy	4711A, 4711B, 4711C, 4711D, 4711E, 4711F, 4719A, 4719B, 4721Z, 4722Z, 4723Z, 4725Z, 4726Z, 4729Z, 4730Z, 4741Z, 4742Z, 4743Z, 4751Z, 4752A, 4752B, 4753Z, 4754Z, 4759A, 4759B, 4761Z, 4762Z, 4763Z, 4764Z, 4765Z, 4771Z, 4772A, 4772B, 4774Z, 4775Z, 4776Z, 4777Z, 4778A, 4778B, 4778C, 4779Z	10/01 - 04/04 - 30/05 - 20/06 - 04 et 11/07 - 05/09 - 28/11 - 5, 12, 19 et 26/12
Vernouillet	47711D	03/01 - 28/02 - 25/04 - 16/05 - 29/08 - 05/09 - 28/11 - 5, 12, 19 et 26/12
	4511Z	17/01 - 14/03 - 13/06 - 19/09 - 17/10
Villennes-sur-Seine	4711C, 4722Z, 4723Z, 4771Z, 4759A-B, 4778A	17, 24 et 31/01 - 07/02 - 4, 11, 18 et 25/07 - 29/08 - 5, 12 et 19/12

ARTICLE 2 : EMET un avis favorable aux Maires des communes de Buchelay et Poissy sous réserve de limiter la liste à sept (7) dimanches parmi les propositions transmises pour la branche d'activité hypermarché (code NAF 47.11F) :

Commune	Branche d'activité (Code NAF)	Liste des dimanches demandés
Buchelay	4711F	03 et 10/01 - 02/05 - 27/06 - 15/08 - 05/09 - 28/11 - 05, 12, 19 et 26/12
Poissy	4711F	10/01 - 04/04 - 30/05 - 20/06 - 04 et 11/07 - 05/09 - 28/11 - 5, 12, 19 et 26/12

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera notifiée aux communes concernées.

CC_2020-12-10_34 - SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Rapporteur : Pascal POYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

133 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

06 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame DEVEZE Fabienne, Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur CHARBIT Jean-Christophe, Monsieur JAMMET Marc, Monsieur NICOT Jean-Jacques, Monsieur CALLONNEC Gaël

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : SUPPRIME le budget annexe « immobilier d'entreprises » au terme de l'exercice 2020,

ARTICLE 2 : APPROUVE la reprise de l'actif, du passif et des résultats du budget annexe « immobilier d'entreprises » dans le budget principal au terme de l'exercice 2020,

ARTICLE 3 : PRECISE que l'ensemble des biens ainsi que l'ensemble des subventions et amortissements de subventions s'y rattachant, objet du contrat de concession de service public signé avec la Société Publique Locale Grand Paris Seine et Oise immobilier d'entreprises, seront mis en affectation auprès du concessionnaire à effet du 1^{er} janvier 2020,

ARTICLE 4 : PRECISE que tous les emprunts imputés sur le budget annexe « immobilier d'entreprises » seront conservés par la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise,

ARTICLE 5 : DONNE pouvoir au Président pour signer l'ensemble des pièces afférentes à cette délibération.

CC_2020-12-10_35 - BUDGET PRINCIPAL : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION POUR 2021

Rapporteur : Pascal POYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

136 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

03 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame REYNAUD-LEGER Jocelyne mandataire de Monsieur LAVIGOGNE Jacky, Monsieur LEPINTE Fabrice, Madame TELLIER Martine

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président de la Communauté urbaine à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement sur le budget principal avant le vote du budget primitif 2021 dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2020 du budget principal et du budget annexe immobilier d'entreprises hors restes à réaliser et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

ARTICLE 2 : AUTORISE l'ouverture des crédits par anticipation, au titre de l'exercice 2021, sur le budget principal de la Communauté urbaine, telle que proposée ci-après par chapitre budgétaire et par nature :

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	PRINCIPAL				IMMOBILIER D'ENTREPRISES				TOTAL
			BP 2020	DM1 2020	CREDITS OUVERTS EN 2020 HORS RESTES A REALISER	CREDITS A OUVRIR PAR ANTICIPATION AU TITRE DE 2021	BP 2020	DM1 2020	CREDITS OUVERTS EN 2020 HORS RESTES A REALISER	CREDITS A OUVRIR PAR ANTICIPATION AU TITRE DE 2021	CREDITS A OUVRIR PAR ANTICIPATION AU TITRE DE 2021
16	165	Dépôts et cautionnements reçus	87 000,00	0,00	87 000,00	21 750,00	230 000,00	54 000,00	284 000,00	71 000,00	92 750,00
Total 16			87 000,00	0,00	87 000,00	21 750,00	230 000,00	54 000,00	284 000,00	71 000,00	92 750,00
20	202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	256 500,00	-118 332,00	138 168,00	34 542,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 542,00
20	2031	Frais d'études	7 861 664,00	-1 645 521,00	6 216 143,00	1 554 035,00	40 000,00	0,00	40 000,00	10 000,00	1 564 035,00
20	2033	Frais d'insertion	163 264,00	0,00	163 264,00	40 816,00	5 000,00	0,00	5 000,00	1 250,00	42 066,00
20	2051	Concessions et droits similaires	2 852 047,00	-504 014,00	2 348 033,00	587 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00	587 008,00
20	2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	462 025,00	462 025,00	115 506,00	0,00	67 684,00	67 684,00	16 921,00	132 427,00
Total 20			11 133 475,00	-1 805 842,00	9 327 633,00	2 331 907,00	45 000,00	67 684,00	112 684,00	28 171,00	2 360 078,00
204	204113	Projets d'infrastructures d'intérêt national	0,00	500 000,00	500 000,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
204	204121	Biens mobiliers, matériel et études	240 000,00	0,00	240 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
204	204132	Bâtiments et installations	121 476,00	0,00	121 476,00	30 369,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 369,00
204	2041412	Bâtiments et installations	1 705 000,00	0,00	1 705 000,00	426 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	426 250,00
204	2041583	Projets d'infrastructures d'intérêt national	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00	312 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	312 500,00
204	20421	Biens mobiliers, matériel et études	15 000,00	0,00	15 000,00	3 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 750,00
204	20422	Bâtiments et installations	597 540,00	0,00	597 540,00	149 385,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 385,00
Total 204			2 679 016,00	1 750 000,00	4 429 016,00	1 107 254,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 107 254,00
21	2111	Terrains nus	1 879 601,00	-807 238,00	1 072 363,00	268 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268 090,00
21	2112	Terrains de voirie	632 092,00	-139 770,00	492 322,00	123 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 080,00
21	2113	Terrains aménagés autres que voirie	63 200,00	82 808,00	146 008,00	36 502,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 502,00
21	2115	Terrains bâtis	7 574 700,00	-2 850 073,00	4 724 627,00	1 181 156,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 181 156,00
21	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00	0,00	2 000,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
21	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	446 000,00	-80 000,00	366 000,00	91 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 500,00
21	2132	Immeubles de rapport	1 000 000,00	-156 666,00	843 334,00	210 833,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 833,00
21	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	3 241 300,00	-1 385 445,00	1 855 855,00	463 963,00	0,00	0,00	0,00	0,00	463 963,00
21	2145	Construction sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	40 000,00	0,00	40 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
21	2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	300 000,00	-105 000,00	195 000,00	48 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 750,00
21	2152	Installations de voirie	200 000,00	0,00	200 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
21	21538	Autres réseaux	245 000,00	-25 000,00	220 000,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
21	21578	Autre matériel et outillage de voirie	300 000,00	0,00	300 000,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
21	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	4 281 639,00	-116 575,00	4 165 064,00	1 041 266,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 041 266,00
21	21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	25 000,00	0,00	25 000,00	6 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 250,00
21	21752	Installations de voirie	300 000,00	0,00	300 000,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
21	2182	Matériel de transport	2 847 500,00	-1 020 000,00	1 827 500,00	456 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00	456 875,00
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	639 047,00	-40 000,00	599 047,00	149 761,00	388 878,52	-28 073,00	360 805,52	90 201,00	239 962,00
21	2184	Mobilier	240 900,00	-50 000,00	190 900,00	47 725,00	5 000,00	0,00	5 000,00	1 250,00	48 975,00
21	2188	Autres immobilisations corporelles	1 305 800,00	-471 729,00	834 071,00	208 517,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208 517,00
Total 21			25 563 779,00	-7 164 688,00	18 399 091,00	4 599 768,00	393 878,52	-28 073,00	365 805,52	91 451,00	4 691 219,00
23	2312	Agencements et aménagements de terrains	3 007 262,00	-1 300 000,00	1 707 262,00	426 815,00	0,00	0,00	0,00	0,00	426 815,00
23	2313	Constructions	1 700 000,00	600 000,00	2 300 000,00	575 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	575 000,00
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	39 369 120,00	-16 973 560,00	22 395 560,00	5 598 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 598 890,00
23	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	3 883 104,00	-311 500,00	3 571 604,00	892 901,00	0,00	20 000,00	20 000,00	5 000,00	897 901,00
Total 23			47 959 486,00	-17 985 060,00	29 974 426,00	7 493 606,00	0,00	20 000,00	20 000,00	5 000,00	7 498 606,00
26	261	Titres de participation	407 000,00	141 000,00	548 000,00	137 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 000,00
Total 26			407 000,00	141 000,00	548 000,00	137 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 000,00
27	274	Prêts	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
27	275	Dépôts et cautionnements versés	51 750,00	0,00	51 750,00	12 937,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 937,00
Total 27			51 750,00	1 000 000,00	1 051 750,00	262 937,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 937,00
458109	458109	Travaux pour compte de tiers : Pôle Gare Poissy	70 876,00	0,00	70 876,00	17 719,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 719,00
Total 458109			70 876,00	0,00	70 876,00	17 719,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 719,00
458110	458110	Travaux pour compte de tiers : Pôle Gare les Mureaux	20 000,00	0,00	20 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
Total 458110			20 000,00	0,00	20 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
458112	458112	Travaux pour compte de tiers : rue des Petits Pas à Chanteloup-les-Vignes	113 192,00	0,00	113 192,00	28 298,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 298,00
Total 458112			113 192,00	0,00	113 192,00	28 298,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 298,00
458115	458115	Travaux pour compte de tiers : enfouissement des réseaux électriques	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	625 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	625 000,00
Total 458115			0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	625 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	625 000,00
TOTAL GENERAL			88 085 574,00	-21 564 590,00	66 520 984,00	16 630 239,00	668 878,52	113 611,00	782 489,52	195 622,00	16 825 861,00

CC 2020-12-10_36 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION POUR 2021

Rapporteur : Pascal POYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

136 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

03 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur LEFRANC Christophe, Monsieur PERRON Yann, Monsieur LEFRANC Christophe mandataire de Madame SMAANI Aline

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président de la Communauté urbaine à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement sur le budget annexe eau potable avant le vote du budget primitif 2021 dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2020 du budget annexe eau potable hors restes à réaliser et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

ARTICLE 2 : AUTORISE l'ouverture des crédits par anticipation, au titre de l'exercice 2021, sur le budget annexe eau potable de la Communauté urbaine, telle que proposée ci-après par chapitre budgétaire et par nature :

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	EAU POTABLE			
			BP 2020	DM1 2020	CREDITS OUVERTS EN 2020 HORS RESTES A REALISER	CREDITS A OUVRIR PAR ANTICIPATION AU TITRE DE 2021
20	2031	Frais d'études	1 236 000,00	0,00	1 236 000,00	309 000,00
20	2033	Frais d'insertion	25 000,00	0,00	25 000,00	6 250,00
20	2051	Concessions et droits similaires	11 500,00	0,00	11 500,00	2 875,00
Total 20			1 272 500,00	0,00	1 272 500,00	318 125,00
21	2111	Terrains nus	80 000,00	0,00	80 000,00	20 000,00
21	21531	Réseaux d'adduction d'eau	225 000,00	273 200,00	498 200,00	124 550,00
21	2182	Matériel de transport	20 000,00	0,00	20 000,00	5 000,00
21	2184	Mobilier	1 000,00	0,00	1 000,00	250,00
21	2188	Autres	3 000,00	0,00	3 000,00	750,00
Total 21			329 000,00	273 200,00	602 200,00	150 550,00
23	2313	Constructions	40 000,00	0,00	40 000,00	10 000,00
23	2315	Installations	14 764 000,00	-478 722,00	14 285 278,00	3 571 319,00
Total 23			14 804 000,00	-478 722,00	14 325 278,00	3 581 319,00
TOTAL GENERAL			16 405 500,00	-205 522,00	16 199 978,00	4 049 994,00

CC_2020-12-10_37 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION POUR 2021

Rapporteur : Pascal POYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

134 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

05 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur DUMOULIN Pierre-Yves, Monsieur DANFAKHA Papa waly, Monsieur MARTINEZ Paul, Monsieur MOUTENOT Laurent, Monsieur GASSAMA Aliou

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président de la Communauté urbaine à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement sur le budget annexe assainissement avant le vote du budget primitif 2021 dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2020 du budget annexe assainissement hors restes à réaliser et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

ARTICLE 2 : AUTORISE l'ouverture des crédits par anticipation, au titre de l'exercice 2021, sur le budget annexe assainissement de la Communauté urbaine, telle que proposée ci-après par chapitre budgétaire et par nature :

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	ASSAINISSEMENT			
			BP 2020	DM1 2020	CREDITS OUVERTS EN 2020 HORS RESTES A REALISER	CREDITS A OUVRIR PAR ANTICIPATION AU TITRE DE 2021
20	2031	Frais d'études	4 470 000,00	111 000,00	4 581 000,00	1 145 250,00
20	2033	Frais d'insertion	7 000,00	5 000,00	12 000,00	3 000,00
Total 20			4 477 000,00	116 000,00	4 593 000,00	1 148 250,00
21	2111	Terrains nus	180 000,00	0,00	180 000,00	45 000,00
21	21351	Bâtiments d'exploitation	12 000,00	0,00	12 000,00	3 000,00
21	21532	Réseaux d'assainissement	940 000,00	255 000,00	1 195 000,00	298 750,00
21	2182	Matériel de transport	20 000,00	0,00	20 000,00	5 000,00
21	2184	Mobilier	1 000,00	0,00	1 000,00	250,00
Total 21			1 153 000,00	255 000,00	1 408 000,00	352 000,00
23	2313	Construction	10 000,00	0,00	10 000,00	2 500,00
23	2315	Installations	15 222 000,00	-280 000,00	14 942 000,00	3 735 500,00
Total 23			15 232 000,00	-280 000,00	14 952 000,00	3 738 000,00
27	275	Dépôts et cautionnements versés	16 000,00	0,00	16 000,00	4 000,00
Total 27			16 000,00	0,00	16 000,00	4 000,00
45811	45811	Travaux pour compte de tiers : FAVRIEUX	0,00	3 124,00	3 124,00	781,00
Total 45811			0,00	3 124,00	3 124,00	781,00
45812	45812	Travaux pour compte de tiers : FLACOURT	0,00	2 619,00	2 619,00	654,00
Total 45812			0,00	2 619,00	2 619,00	654,00
458122	458122	Travaux pour compte de tiers : ORGEVAL	0,00	3 331,00	3 331,00	832,00
Total 458122			0,00	3 331,00	3 331,00	832,00
458131	458131	Travaux pour compte de tiers : ANDRESY	320 000,00	0,00	320 000,00	80 000,00
Total 458131			320 000,00	0,00	320 000,00	80 000,00
458133	458133	Travaux pour compte de tiers : SPANC	450 000,00	0,00	450 000,00	112 500,00
Total 458133			450 000,00	0,00	450 000,00	112 500,00
45817	45817	Travaux pour compte de tiers : FONTENAY ST PÈRE	166 000,00	0,00	166 000,00	41 500,00
Total 45817			166 000,00	0,00	166 000,00	41 500,00
45818	45818	Travaux pour compte de tiers : VAUX SUR SEINE	242 393,00	0,00	242 393,00	60 598,00
Total 45818			242 393,00	0,00	242 393,00	60 598,00
45819	45819	Travaux pour compte de tiers : CHANTELOUP	90 000,00	0,00	90 000,00	22 500,00
Total 45819			90 000,00	0,00	90 000,00	22 500,00
TOTAL GENERAL			22 146 393,00	100 074,00	22 246 467,00	5 561 615,00

CC_2020-12-10_38 - REDEVANCE SPECIALE POUR LA COLLECTE DES DECHETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX : FIXATION DES TARIFS AU 1ER JANVIER 2021

Rapporteur : Pascal POYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

133 POUR

00 CONTRE

01 ABSTENTION(S) : Monsieur BOUDET Maurice

05 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur RIPART Jean-Marie, Madame HAMARD Patricia, Monsieur LEMARIE Lionel, Madame PLACET Evelyne, Monsieur JAMMET Marc

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : RECONDUIT à l'identique, à compter du 1^{er} janvier 2021, les dispositions techniques et tarifaires en vigueur sur le territoire de la Communauté urbaine, conformément à la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2017, pour les RS des déchets industriels et commerciaux des territoires des communes de Poissy, Conflans-Sainte-Honorine, Aulnay-sur-Mauldre, Flins-sur-Seine et Nézel (cf annexe), et à la délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2019 pour les communes de Buchelay, Drocourt, Follainville-Dennemont, Guerville, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Porcheville, Rolleboise et Rosny-sur Seine ,

ARTICLE 2 : RECONDUIT à compter du 1^{er} janvier 2021, le montant révisé de la RS sur le territoire de la commune d'Achères (cf. annexe).

CC_2020-12-10_39 - TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DES CETTONS 2 A CHANTELOUP-LES-VIGNES : AVENANT N°2

Rapporteur : Fabienne DEVEZE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

127 POUR

00 CONTRE

03 ABSTENTION(S) : Madame GUIDECOQ Christine, Madame GUIDECOQ Christine mandataire de Madame MARTIN Nathalie, Monsieur CALLONNEC Gaël

09 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur BROSSE Laurent, Monsieur CHARBIT Jean-Christophe, Madame SIMON Josiane, Monsieur JAMMET Marc, Monsieur NICOLAS Christophe, Monsieur PERRON Yann, Madame EL-ASRI Sabah, Madame AUJAY Nathalie, Monsieur AIT Eddie

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement de la ZAC des Cettions 2 à Chanteloup-les-Vignes avec le concessionnaire Grand Paris Aménagement,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

La fin de la séance est prononcée à 21h15.

**L'intégralité des délibérations est tenue à votre disposition
au service des assemblées.**

Compte-rendu affiché le 17/12/2020.

Le Président,
Raphaël COGNET